

**Report to
Rapport au :**

**Finance and Economic Development Committee
Comité des finances et du développement économique
7 September 2021/7 septembre 2021**

**and Council
et au Conseil
8 September 2021/8 septembre 2021**

**Submitted on August 26, 2021
Soumis le 26 août 2021**

**Submitted by
Soumis par :
Steve Kanellakos, City Manager/Directeur municipal**

**Contact Person
Personne-ressource :
David White, City Solicitor, Innovative Client Services/Greffier municipal, services
novateurs pour la clientèle
613-580-2424 x21933/David.White@ottawa.ca**

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE File Number: ACS2021-ICS-LEG-0004

**SUBJECT: NATIONAL DAY FOR TRUTH AND RECONCILIATION - September 30
(beginning 2021)**

**OBJET : JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION –
30 septembre (à partir de 2021)**

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Finance and Economic Development Committee recommend that City Council observe the National Day for Truth and Reconciliation and direct the City Manager to adjust the City's service offerings as described in this report.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande que le Conseil municipal observe la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et demande au directeur municipal d'ajuster les offres de services de la Ville de la façon décrite dans le présent rapport.

CONTEXTE

Le 3 juin 2021, le gouvernement fédéral du Canada a adopté une loi établissant le 30 septembre de chaque année Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Comme l'indique le projet de loi C-5, la nouvelle fête nationale vise à « *donner suite à l'appel à l'action numéro 80 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, en instituant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation comme jour férié pour rendre hommage aux survivants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, à leurs familles et à leurs collectivités, et veiller à ce que la commémoration de leur histoire et des séquelles des pensionnats demeure un aspect essentiel du processus de réconciliation* ». La première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation sera célébrée en 2021.

DISCUSSION

Entre autres, le projet de loi C-5 modifie le *Code canadien du travail* afin d'ajouter la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation à la liste des jours fériés pour lesquels les employés dont l'emploi est régi par le *Code canadien du travail* doivent recevoir un jour férié payé. À la Ville d'Ottawa, cela signifie les employés qui font partie du service d'OC Transpo — une entreprise de compétence fédérale — au sein du Syndicat uni des transports, sections locales 279 et 1760, ainsi que du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 5500. La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation n'a pas été incluse dans la liste des jours fériés établie dans la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* de la province. Cela dit, les conventions collectives pour la grande majorité du personnel syndiqué de la Ville d'Ottawa

contiennent des définitions de « jour férié » qui s'appliquent à tous les jours fériés provinciaux ou fédéraux nouvellement proclamés. Les employés de ces unités de négociation ont donc droit à la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation comme jour férié payé.

Bien que l'emploi du personnel du Groupe exclu – Direction et professionnels (GEDP) soit sous réglementation provinciale, [le Conseil municipal a approuvé le 13 février 2008](#) (en anglais seulement) que « tous les jours fériés reçus par la section locale 503 du SCFP et/ou l'Institut professionnel du personnel municipal (IPPM) soient automatiquement donnés au personnel du GEDP » (ACS2008-CMR-CSE-0013).

De même, les employés du soutien administratif non syndiqués n'ont pas automatiquement droit au nouveau jour férié fédéral, de plein droit. Toutefois, la Ville a une pratique de longue date qui consiste à fournir aux employés du soutien administratif des modalités qui correspondent à celles offertes aux employés de la section locale 503 du SCFP qui se trouvent dans une situation semblable.

La pratique de la Ville varie en ce qui concerne l'observation des jours fériés. Par exemple, dans le cas des jours fériés provinciaux comme le jour de la Famille, les centres de services à la clientèle et les bâtiments administratifs de la Ville d'Ottawa sont fermés, le recyclage et la collecte des ordures étant reportés au lendemain. Certaines installations récréatives restent ouvertes avec une programmation réduite et OC Transpo peut fonctionner selon un horaire réduit. Toutefois, dans le cas des jours fériés fédéraux qui ne sont pas aussi des jours fériés provinciaux, comme le jour du Souvenir, l'ampleur des réductions de service est moindre; par exemple les programmes récréatifs, le recyclage et la collecte des ordures fonctionnent selon les horaires normaux. Il convient de noter que le Nouvel An, le Vendredi saint, la fête de la Reine, la fête du Canada, la fête du Travail, l'Action de grâces, Noël et le Lendemain de Noël sont des jours fériés en vertu des lois fédérales et provinciales.

Conformément à la commémoration du jour du Souvenir par la Ville, le personnel recommande que les niveaux de service de la Ville soient ajustés de façon semblable. Par exemple, tous les centres de services à la clientèle de la Ville d'Ottawa seraient fermés au public, de même que les bâtiments administratifs de la Ville, tandis que les articles de recyclage et les déchets seraient ramassés comme prévu et que l'installation de traitement des déchets du chemin Trail resterait ouverte au public. Les installations récréatives de la Ville resteraient ouvertes et les programmes prévus seraient

maintenus, tandis que le service de train et d'autobus d'OC Transpo pourrait fonctionner selon un horaire réduit, en fonction des niveaux d'achalandage observés et projetés.

Pour marquer la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le maire Watson publiera une proclamation pour déclarer le 30 septembre la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. De plus, au crépuscule du 30 septembre, l'Édifce historique, les lumières de la Place Marion-Dewar et l'enseigne OTTAWA dans le marché By seront illuminés en orange afin de reconnaître et de commémorer l'héritage du système des pensionnats et ses répercussions sur les communautés autochtones.

Le personnel municipal de la Direction de l'équité des genres et des races, des relations avec les Autochtones, de la diversité et de l'inclusion appuiera les possibilités d'apprentissage qui précéderont le 30 septembre pour le personnel de la Ville, organisera un cercle virtuel avec le Groupe affinitaire pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis, et aidera à promouvoir des activités d'apprentissage locales ou virtuelles qui auront lieu cette année.

RÉPERCUSSIONS RURALES

Le présent rapport n'aura aucune répercussion sur les zones rurales.

CONSULTATION

Aucune consultation publique n'est requise pour le présent rapport.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Le présent rapport ne nécessite aucun commentaire ni aucune recommandation de la part d'un comité consultatif.

IMPLICATIONS JURIDIQUES

Il n'y a aucun obstacle juridique à l'approbation des recommandations contenues dans le présent rapport.

INCIDENCES SUR LA GESTION DES RISQUES

Aucune incidence sur la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Comme la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation a été proclamée après l'adoption du budget 2021 de la Ville d'Ottawa, les coûts de dotation découlant de la création d'un nouveau jour férié n'ont pas été comptabilisés auparavant. Les dispositions du *Code canadien du travail* relatives aux jours fériés et les conventions collectives pertinentes exigent généralement que les heures de travail effectuées lors d'un jour férié soient payées aux taux applicables aux heures supplémentaires.

Selon les niveaux de service qui correspondent à ceux en place pour le jour du Souvenir, les coûts estimatifs liés à la rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel de la Ville à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation s'élèveraient à environ 385 000 dollars.

INCIDENCES SUR L'ACCESSIBILITÉ

La Ville d'Ottawa appuie et considère la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* dans ses activités. Aucune incidence sur l'accessibilité n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES ET L'ÉQUITÉ DES GENRES

Ottawa est bâtie sur le territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg, dont la culture et la présence continuent de nourrir cette terre. La région d'Ottawa compte environ 40 000 membres de la communauté urbaine des Premières Nations, Inuits et Métis, qui ont fait de cette ville leur demeure. La Ville d'Ottawa rend hommage à tous les peuples autochtones pour leur contribution passée et actuelle à cette terre.

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Ottawa travaille en partenariat avec la Nation algonquine Anishinabeg et des partenaires des communautés autochtones urbaines pour offrir une formation à la sensibilisation culturelle au personnel municipal, dans le cadre de notre engagement à la réconciliation. Cela comprend les activités annuelles de la Journée des peuples autochtones, qui ont été récemment élargies aux activités du Mois de l'histoire autochtone, ainsi que des modules d'apprentissage virtuel accessibles à l'ensemble du personnel de la Ville d'Ottawa. La Journée nationale de la vérité et de

la réconciliation, qui aura lieu le 30 septembre, offrira une autre occasion de travailler ensemble pour promouvoir la compréhension des répercussions du système des pensionnats.

La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation a été établie en réponse à l'appel à l'action n° 80 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Les appels à l'action de la CVR fournissent une orientation importante à tous les ordres de gouvernement, aux institutions, ainsi qu'à tous les Canadiens afin de corriger les torts causés par les pensionnats et de faire progresser la réconciliation. Ces appels à l'action, ainsi que les Principes de réconciliation, ont servi de base à l'élaboration du premier Plan d'action de réconciliation de la Ville d'Ottawa en 2018, qui comprend des travaux visant à sensibiliser le personnel de la Ville à la culture.

La date de ce nouveau jour férié, le 30 septembre, coïncide avec un mouvement populaire appelé la Journée du chandail orange, pour rendre hommage à Phyllis Webstad, dont le chandail orange lui a été pris de force pendant son premier jour au pensionnat. Le chandail orange est devenu le symbole du souvenir de tous les enfants autochtones qui ont été arrachés à leur famille pour les forcer à fréquenter des pensionnats où leur langue et leur culture étaient réprimées, et où de nombreux enfants ont subi des violences physiques, émotionnelles ou sexuelles. L'héritage douloureux des pensionnats a eu des répercussions durables sur les survivants des pensionnats et leurs familles.

Depuis 2019, la Ville d'Ottawa participe activement à des activités d'apprentissage de la Journée du chandail orange, notamment des présentations de la Fondation autochtone de l'espoir et la proclamation officielle de la Journée du chandail orange en 2020, au cours de laquelle la Ville d'Ottawa a déclaré son engagement à « promouvoir l'éducation sur les répercussions du système des pensionnats, développer l'empathie et la compréhension, lutter contre le racisme d'aujourd'hui et collaborer avec la Nation hôte algonquine Anishinabeg et la communauté urbaine des Premières Nations, des Inuits et des Métis à Ottawa. »

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Comme décrit dans le présent rapport, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation s'aligne sur les priorités du mandat du Conseil 2019-2022,

particulièrement « Excellence du service grâce à l'innovation » et « Quartiers prospères ».

DISPOSITION

Sous réserve de l'approbation du Conseil, la Ville d'Ottawa célébrera la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le 30 septembre, comme décrit dans le présent rapport. En raison du caractère pressant des éléments contenus dans le présent rapport et afin de permettre au personnel de planifier les ajustements nécessaires des niveaux de service le 30 septembre 2021, ce point sera présenté au Conseil le 8 septembre 2021 dans le Rapport sur les finances et le développement économique n° 28.